

10-POS-177



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 FEV. 2010

Scanné le - 3 FEV. 2010

Postulat Fabienne Freymond Cantone pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques

Rappelons cette triste réalité : en moyenne, 22 femmes et 4 hommes décèdent chaque année, en Suisse, des suites de la violence conjugale. On estime dans notre pays qu'une femme sur cinq est maltraitée physiquement ou sexuellement par un conjoint au cours de sa vie. Deux femmes sur cinq le sont psychologiquement. Les hommes sont aussi concernés, puisque, dans le Canton de Vaud, en 2007, selon la police, il figuraient parmi les victimes à raison d'environ 15% et parmi les auteurs à raison de 88%¹. Cette violence touche des personnes de tous les milieux, des plus aisés aux plus modestes, et de toutes les catégories, jeunes comme âgées, suisses comme étrangères. D'ailleurs, il y a conscience générale de ce problème de santé publique : diverses lois au niveau fédéral et cantonal ont été revues pour mieux protéger les victimes des violences.

La prévention et l'information existent, et c'est un bien, soit par le fait des milieux associatifs, soit par les différentes institutions publiques et parapubliques travaillant directement ou indirectement avec ce problème de santé publique. Des formations sont aussi destinées à tous ces professionnels, formations visant à sensibiliser ces acteurs à la problématique des violences domestiques. Le cercle des récepteurs de cette formation s'élargit d'ailleurs toujours plus; les employés du Service de la Population, ceux des Polices cantonale et communales par exemple suivent des formations. Toutefois, force est de constater que cette formation est insuffisante; de plus elle ne touche pas tous les acteurs de la chaîne pénale appelés à traiter des auteurs et victimes de violence conjugale. Les policiers par exemple se disent très démunis lorsqu'ils sont appelés au domicile d'un couple où il y a violence conjugale.

Cette affirmation provient de la lecture d'une recherche menée par l'Ecole des sciences criminelles de l'UNIL, soit "*Perception subjective des policiers quant aux interventions de violences domestiques: Le rôle du policier et ses spécificités dans le canton de Vaud*"². Face à ces situations où les policiers peuvent se sentir manipulés, où des femmes n'osent se plaindre, où des situations de violence avérée durent et durent, car les femmes ne se résolvent pas à faire quelque chose pour changer leur situation, les policiers sont dans le doute. Ils sentent souvent leur action inutile, et/ou sont préoccupés face à des situations stressantes, impliquant trop souvent des partenaires alcoolisés ou se déroulant en présence d'enfants. Bref, il s'agirait pour eux de développer plus avant la connaissance des violences conjugales et de la dynamique de leur évolution, souvent très lente jusqu'à une séparation des partenaires, et de les responsabiliser quant à l'importance de leur intervention. Il faut aussi développer leurs possibilités de réponse et réaffirmer la nécessité d'une prise en charge globale des violences domestiques, la nécessité de réponses multiples étant évidente.

¹ Commission cantonale de lutte contre la violence domestique - fiche 4

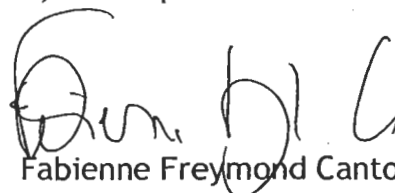
² Véronique Jaquier, Christophe Zufferey, 31 mars 2009

Si ces constats sont faits très clairement quant au manque avéré d'outils pour les agents de police, rien ne peut être affirmé sur le sujet pour les membres de la justice vaudoise. Cette dernière semble parfois ne pas appliquer la poursuite d'office dans toute sa rigueur et tend à prononcer la suspension provisoire de la procédure avec une fréquence surprenante³. Or, les membres de la justice vaudoise doivent appréhender correctement toutes ces problématiques; très généralement, les situations de violence sont passées sous silence. En effet, si certaines personnes souhaitent et attendent avec espoir d'être questionnées, d'autres tentent de cacher la violence, par peur, honte et désespoir. Il s'agit donc de savoir dépister ces situations passées sous silence. Plus généralement, tout le long de la chaîne pénale, il faut aussi offrir un message de soutien: il importe de prendre au sérieux, **sans** minimiser, justifier ou banaliser la violence. Il s'agit bien sûr aussi de permettre de traiter la situation, et faire en sorte que les personnes victimes puissent bénéficier de l'entraide qui se développe dans des lieux de rencontre collective, ou des services d'aide spécialisés. Enfin, il faut aussi travailler sur les résonances personnelles de ces situations: il ne s'agit de ne pas utiliser sa propre expérience comme unique modèle de référence.

Pour résumer, la prise en charge à un moment ou à un autre ou d'une manière ou d'une autre des violences domestiques s'avère toujours complexe. Il ne suffit pas de mettre en place de simples procédures, mais bien d'appréhender la problématique dans sa globalité. Pour prendre un exemple concret, une meilleure connaissance des possibilités - et des limites - de l'intervention judiciaire pourrait contribuer au développement d'une perspective intégrée par tous ses acteurs de cette problématique. Ainsi, nous avons l'honneur par ce postulat de demander que le Conseil d'Etat:

- fasse un état des lieux sur les besoins en formation de tous les acteurs de la chaîne pénale, y compris ceux de l'Ordre judiciaire et ceux des polices municipales et cantonale, ayant à traiter de victimes et auteurs de violence conjugale;
- intègre ces formations au cursus menant à ces diverses professions et réfléchisse comment former les personnes en place. Pour imaginer ce propos, il semblerait qu'une formation spécifique sur la violence conjugale à l'attention de la magistrature n'ait dernièrement que peu intéressé les magistrats vaudois;
- fasse un bilan régulier de cette formation, soit quantitativement soit qualitativement, au Grand Conseil.



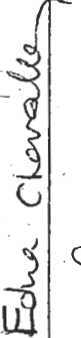

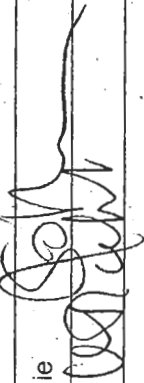
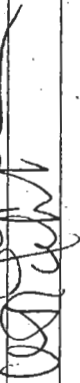


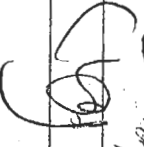





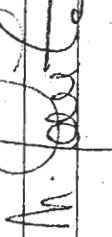





Nyon, le 31 janvier 2010


Fabienne Freymond Cantone

³ cf Jaquier V. (2008). *Prise en charge judiciaire des affaires de violences domestiques dans le canton de Vaud. Caractéristiques des affaires et des décisions judiciaires : illustration avec la période 2004-2005*, ESC-UNIL, Lausanne

RENVOI DIRECT AU CONSEIL D'ETAT
SOUS ACTE DEVELOPPEM

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André 	Duvoisin Ginette 
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna 	Fardel Claude-André 
Apothéloz Stéphanie 	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille 	Cherix François 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Flora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine 	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne 
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André 
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle 
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Giardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie 	Golaz Florence 
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe 	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria 
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine 	Grognoz Frédéric
Calpini Christa 	Dolivo Jean-Michel 	Guignard Jean 
Capt Gloria	Ducommun Philippe 	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre